

DELIBERATION CFVU-026-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 02 mars 2023

Objet de la délibération : Contrat d'application Formasup – Faculté DEG

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 06 mars 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le contrat d'application est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 15 mars 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 16/03/2023

**CONTRAT D'APPLICATION
EN VERTU DU CONTRAT-CADRE CFA UFA
EN DATE DU 01/01/2020 au 31/12/2022**

ENTRE LES PARTIES CI-DESSOUS SOUSSIGNÉES :

AGEFASUP - 2 bis Bd Léon Bureau 44200 NANTES, organisme
gestionnaire du CFA FORMASUP des Pays de la Loire, représenté par son Président,
Monsieur Gérald NOC

Ci-après désignée « le CFA » :

CFA FORMASUP des Pays de la Loire - 2 bis Bd Léon Bureau 44200 NANTES représenté
par son Directeur, Monsieur Mathieu DOSSET

D'UNE PART ;

ET,

L'UNIVERSITE D'ANGERS

Dont le siège social est situé 40 rue de Rennes, 49035 ANGERS

Représenté par Christian ROBLEDON

En qualité de Président de l'Université d'Angers,

Dûment habilité par délibération CA015-2020 du 12 mars 2020

Agissant pour le compte de **l'UFR Droit, Economie, Gestion** – 7 allée François Mitterrand, BP 40455,
49004 Angers Cedex 01

Ci-après désignée « l'Etablissement » :

D'AUTRE PART ;

*Le CFA et l'Etablissement étant ci-après dénommés ensemble les « Parties », et séparément la «
Partie ».*

Vu le contrat-cadre du 30/11/2020 entre les Parties portant création d'une unité de formation par
apprentissage

I - Objet

Le présent contrat a pour objet de décrire les formations et les diplômes préparés, l'organisation pédagogique et les modalités financières de l'unité de formation par apprentissage (UFA) mis en place au sein de la composante **l'UFR Droit, Economie, Gestion de l'Université d'Angers** conformément aux stipulations du contrat-cadre susvisé.

II- Description de l'offre de formation de l'Etablissement

Les formations ci-dessous nommées, sont dispensées par l'Etablissement par voie de l'apprentissage :

1. MASTER Gestion des Territoires et Développement Local parcours Chargé de Développement Entreprises et Territoires
2. LP Notariat

Les éléments concernant chacune des formations (objet de la formation, conditions d'accès, organisation pédagogique, durée, rythme, locaux et personnels) sont annexés ci-après et établis pour 14 mois, du **1er septembre 2022 au 31 octobre 2023**.

La description de chaque formation est annexée au présent contrat [annexe 1 à 2]

III - Modalités financières

Les conditions financières de l'UFA ont fait l'objet d'une notification prévisionnelle de recettes envoyée à l'université par année civile. [annexe 3]

IV - Durée et modification

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature des parties pour une durée de 14 (quatorze) mois, du **1er septembre 2022 au 31 octobre 2023**.

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant.

Ce contrat d'application est lié à la convention cadre CFA/UNIVERSITE du 01/01/2020 au 31/12/2022

V - Application des stipulations du contrat cadre

Les stipulations du contrat cadre susvisé sont de plein droit applicable au présent contrat d'application.

En cas de contradiction, les stipulations du contrat-cadre priment sur celles du présent contrat.

VI - Résiliation

Les modalités de résiliation du présent contrat sont fixées par l'article 9 du contrat cadre susvisé.

VII - Droit applicable et litige

Le droit français s'applique au présent contrat.

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable tout différend découlant de la validité, de l'interprétation, de l'exécution, de la rupture du contrat ou de leurs conséquences. A défaut de solution amiable acceptée par les deux parties dans un délai de trente (30) jours suivant la sollicitation de la partie la plus diligente, le litige sera soumis aux tribunaux compétents, y compris en réfère.

En deux (2) exemplaires

A Nantes

Le

P/CFA

Gérald NOC

Président

A Angers

Le

P/L'ETABLISSEMENT

Christian ROBLEDO

Président

Annexe 1 - Contrat D'application

**MASTER Gestion des Territoires et Développement Local Parcours Chargé de
Développement Entreprises et Territoires**

Diplôme ou titre préparé :

MASTER Gestion des Territoires et Développement Local parcours Chargé de
développement Entreprises et Territoires

Objet de la formation :

Le master Gestion des Territoires et Développement Local (GTDL) parcours Chargé de Développement Entreprises et Territoires (CDET) forme aux métiers du développement local, tant du point de vue des collectivités territoriales que des associations, des entreprises ou des acteurs de l'accompagnement et du conseil.

L'objectif est de former des cadres capables de s'adapter aux grandes mutations institutionnelles, sociales et économiques des territoires.

Il s'agit d'aborder chaque étudiant ou stagiaire selon une logique de parcours de compétences individualisé intégrant les spécificités de son profil d'une part et son projet professionnel ou de réorientation professionnelle d'autre part. parcours individualisé se construit avec l'aide d'une équipe pédagogique motivée et compétente dans des domaines transversaux : l'attractivité économique, résidentielle, récréative des territoires ; les réformes institutionnelles (métropoles, communes nouvelles...) ; l'aménagement urbain et rural ; l'habitat et les mobilités ; l'innovation sociale et culturelle ; le management et le marketing territorial.

Conditions d'accès à la formation :

Candidats titulaires d'une licence d'économie, de gestion, de droit public, de géographie, d'autres sciences sociales (sociologie, histoire), des écoles de commerce ;

Professionnels en recherche de compétences sur les thématiques abordées (niveau d'études L3) ;

Pour les professionnels n'ayant pas le niveau d'études requis, une demande de VAPP (Validation des acquis professionnels et personnels) doit être effectuée auprès de la Direction de la formation continue de l'Université d'Angers.

Organisation pédagogique :

UE1 Module ATI 0 Mise à niveau

UE2 Module NE 1 Aménagement, compétences des territoires, transformations institutionnelles

UE3 Module NE 2 Nouveaux enjeux de l'organisation économique dans les territoires

UE4 Module NE 3 Innovations sociales et dynamiques territoriales

UE5 Module ATI 1 Les grands défis du management de projet (atelier court FC)

UE6 Module ATI 2 Analyse des données (possibilité atelier court FC)

UE 7 Anglais appliqué

UE8 Module NE 4 Management public et marketing territorial intégré

UE9 Module NE 5 Environnement, bien-être, cadres de vie

UE10 Module ATI 4 SIG, cartographie

UE11 Module ATI 5 Transformation des cadres professionnels : communiquer,

UE12 Module Atelier 1 Big data, culture numérique, nouveaux enjeux territoriaux (atelier court FC)

UE13 Module Atelier 2 Développement solidaire des territoires

UE14.1 Missions professionnelles

UE15.1 Suivi et accompagnement de stage

UE16 Module NE 6 Développer et valoriser les ressources locales : Problématiques immobilières et foncières

UE17 Module NE 7 Mondes urbains en mutation, participation citoyenne

UE18 Module ATI 6 Anglais appliqué (2)

UE19 Module ATI 7 Finances publiques

UE20.1 Module Atelier 3 Défis ruraux, services aux publics, innovation dans les milieux peu denses (ateliers courts FC)

UE21.1 Module Atelier 4 Culture, créativité, économies collaboratives (atelier court FC)

UE22.1 Mission professionnelle

UE23.1 Module Atelier 5 Animer, promouvoir, redynamiser les territoires et centres-villes (atelier court FC)

UE24.1 Module Atelier 6 Nouvelles pratiques des modes d'habiter (atelier court FC)

UE25.1 Module Atelier 7 Diagnostic territorial, veille et évaluation des projets (atelier court FC)

UE26.1 Module Atelier 8 Renforcer et actualiser ses compétences - conférences d'actualité

UE27.1 Mission professionnelle

UE28.1 Suivi, accompagnement de stage, soutenance

Déroulé de la formation :

Le MASTER Gestion des Territoires et Développement Local parcours Chargé de développement Entreprises et Territoires se déroule sur 24 mois au maximum.

Rythme d'alternance : 2 semaines en entreprises / 2 semaines en formation

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé, 13 allée François Mitterrand, BP 13633, 49036 Angers Cedex 01

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.

Diplôme ou titre préparé :

LP Notariat

Objet de la formation :

Associant la Faculté de droit, d'économie et de gestion de l'Université d'Angers et la Chambre interdépartementale des notaires, l'objectif de cette formation est de répondre aux besoins spécifiques de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la profession notariale.

À cet effet, elle a été conçue en concertation avec les milieux professionnels et pour répondre à leurs demandes en matière de formation et de recrutement.

Ses deux objectifs principaux sont les suivants :

- procurer aux étudiants une formation juridique solide dans les matières notariales ;
- sensibiliser les étudiants à une pratique professionnelle leur permettant d'être opérationnels en qualité d'assistant technicien, rédacteurs d'actes.

Conditions d'accès à la formation :

- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau bac +2 : BTS « notariat », DUT carrières juridiques, Licence 2 droit...
 - Soit être professionnel justifiant de trois ans d'expérience en tant que collaborateur de notaire, validée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- Dans tous les cas, une sélection est organisée à l'entrée de la licence professionnelle : sélection sur dossier d'admission.

Organisation pédagogique :

UE 1 : Droit privé immobilier

UE 2 : Droit patrimonial et extrapatrimonial de la famille

UE 3 : Outils des professionnels

UE 4 : Projet tutoré

UE 5 : Droit public immobilier

UE 6 : Droit du patrimoine privé et professionnel

UE 7 : Droit patrimonial de la famille

UE 8 : Environnement du professionnel

Déroulé de la formation :

La LP Notariat se déroule sur 14 mois au maximum.

Rythme d'alternance : 1 semaine en entreprises / 1 semaine en formation

Les enseignements ont lieu au sein de l'Etablissement situé, 13 allée François Mitterrand,
BP 13633, 49036 Angers Cedex 01

Les enseignements sont dispensés par des enseignants titulaires ou contractuels et des personnels vacataires.